

FINANCES ET GESTION PUBLIQUES

Code-matière 025

L'utilisation de tout document est interdite.

Les deux sujets doivent être traités obligatoirement.

SUJET N°1

D'après-vous faut-il fusionner Impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale ?

SUJET N°2

La pluriannualité budgétaire en France.